

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

Présents,

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge de l'urbanisme :	Denis BRUNET
L'adjoint en charge du scolaire :	Bernard SAILLANT
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie :	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Sandrine BOCHET, Véronique GUILLAUME, Maryline ROSSET,
MM. les conseillers municipaux : Thierry TISSOT, Serge RAGAZZONI,

Absents : Mme Jocelyne BORNE et MM. Gérard CHAMOT, Olivier CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Serge YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : M. Bernard SAILLANT

Le maire accueille l'ensemble des participants à 19h30.

Compte rendu de la présence d'une cinquantaine de personnes soucieuses de se tenir informés des perspectives d'évolution de l'ADSL et de la téléphonie mobile sur la commune, la réunion est organisée à la salle polyvalente.

INTERVENTION DE FRANCE TELECOM

Le Maire et M. Serge Ragazzoni présentent à l'assemblée M. Jérôme CAPRON, l'interlocuteur de France Télécom auprès des collectivités locales qui est constamment sollicité par la municipalité pour trouver des solutions aux problèmes d'accès à l'ADSL et de la téléphonie Orange.

Adsl

Depuis la fin de l'été, la fluidité du trafic s'est détériorée au niveau de l'internet du fait d'un défaut sur les conduits. Des travaux de remise à niveau ont permis un retour à la normal courant octobre. Néanmoins, la charge du réseau étant importante par rapport à l'infrastructure cuivre en place et au développement des usagers sur Internet, les périodes de saturation du réseau sont de plus en plus fréquentes.

Après avoir répondu à de nombreuses questions techniques, M. CAPRON confirme que compte tenu de la situation et de l'insistance de la mairie, France Télécom a décidé de réaliser, à ses frais, le déploiement de la fibre optique de Cruseilles jusqu'au répartiteur du chef-lieu de Menthonnex, ce qui permettra dès le 1^{er} trimestre 2013 d'améliorer considérablement le débit ADSL de nombreux foyers de Menthonnex et de Villy.

Néanmoins les hameaux les plus éloignés bénéficieront d'une augmentation de débit moindre. Il est suggéré aux utilisateurs situés dans des zones de mauvaise réception d'opter pour l'accès satellitaire dont la technologie est en plein essor à un coût de plus en plus compétitif.

En conclusion, le maire et M. Ragazzoni prennent acte de cette évolution très positive qui répond à une attente des populations locales et remercient vivement l'opérateur historique (France Télécom) et en particulier M. CAPRON pour sa volonté et sa capacité à faire avancer les dossiers.

Néanmoins le maire regrette le manque de coordination entre les différents opérateurs et collectivités locales qui se caractérise sur le secteur des Bornes par le rajout de nombreux poteaux et lignes aériennes alors que le SYANE développe des enfouissements de réseaux et même le développement de la fibre optique sur des communes voisines.

Téléphonie mobile

L'attention de France Télécom est de nouveau attirée sur la mauvaise réception d'«ORANGE» sur le territoire communal. La municipalité a suggéré à plusieurs reprises à l'opérateur historique de s'entendre avec Bouygues Télécom pour l'hébergement d'une antenne de téléphonie mobile sur le pylône existant.

Face aux difficultés à trouver un terrain d'entente avec l'autre opérateur, Orange réfléchit ... pour développer sa propre solution... à suivre.

TRAVAUX DU SYANE

L'attention du conseil municipal est attirée sur l'importance des travaux de mise en souterrain des réseaux secs et de recalibrage de l'éclairage public réalisés en 2011/2012 sur les secteurs de La Rippaz, Chez Péguin, Sac de Vin, Tracafond et La Reculaz (pour environ 1.235.000 €) et sur la programmation 2012/2013 concernant le secteur de chez Bonier (estimés à environ 160.000 €) et les Petits Pierres (estimés à environ 800.000 €).

Ces travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée par le SYANE sont suivis au plus près par l'adjoint chargé de la voirie et des travaux, M. Serge CHAMOT.

L'assemblée est invitée à valider le décompte définitif des travaux de la Rippaz et de Chez Sac de Vin :

- pour le hameau de La Rippaz à hauteur de 386.380 € dont 175.356 € à charge de la commune remboursables en 20 ans.

- pour le secteur de Sac de Vin pour un montant de 148.000 € dont 78.863 € à charge de la commune remboursables en 20 ans.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est fait état de dysfonctionnements fréquents sur le réseau de l'éclairage public de La Rippaz. Le maire contactera le Syane et l'entreprise SPIE qui a réalisé le réseau ainsi que l'entreprise Jacquemoud qui assure l'entretien de l'éclairage public.

L'attention du conseil municipal est attirée sur les recommandations du grenelle de l'environnement incitant tout et chacun à la sobriété énergétique, ce qui se traduit déjà, pour l'éclairage public, par l'installation d'un réseau performant conforme aux normes actuelles utilisant des ampoules basse consommation, avec dans certains hameaux diminution de l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure.

Concernant les bâtiments publics et le chemin piétonnier de l'agorospace des horloges ont été installées pour couper la luminosité de 23 H à 6 H du matin.

Il est suggéré de réfléchir à la généralisation de cette pratique sur l'ensemble des éclairages publics des hameaux ce qui nécessite d'installer des horloges sur tous les postes (coût environ 4000 €).

La compétence de l'éclairage public ayant été transférée au SYANE il est convenu de se rapprocher de ce dernier pour faire le point.

TRAVAUX DES PETITS PIERRES ET CHEZ BONIER

L'Adjoint chargé de la voirie et des travaux fait le point sur l'évolution des travaux de mise en souterrain des réseaux secs de Chez Bonier ainsi que du chantier de réseaux secs et humides des Petits Pierres. Avec l'arrivée de la période neigeuse, les travaux seront interrompus.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Le conseil municipal est informé des conclusions de l'entrevue du maire avec les responsables de la voirie départementale du Conseil Général au sujet du projet de giratoire des Petits Pierres qui pourrait être mis en œuvre dès 2013 et le projet de recalibrage en 2014 du tronçon de la RD 27 situé entre la limite d'Evires et les Petits Pierres.

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'adjoint au scolaire fait état des difficultés rencontrées en période hivernale pour le ramassage scolaire, avec notamment un accident de bus sur le chef-lieu de Villy le Bouveret. Un plan neige sera mis en place par la CCPC lors des épisodes neigeux. La commune demandera aux services de la CCPC et du Conseil Général de la Haute-Savoie d'être vigilants et attentifs sur le cahier des charges et le choix des entreprises lors de l'attribution des marchés de ramassage scolaire.

LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX

Suite au départ de l'ancien locataire, l'adjoint chargé des bâtiments propose de conclure un contrat de location du studio du presbytère à compter du 1^{er} décembre avec Mme Carine Nycollin. Le montant du loyer est fixé à 200€/mois hors charges.

D'autre part, suite à la demande du Trésor Public de procéder à l'augmentation indiciaire du prix des loyers, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas suivre cette recommandation considérant que le coût de la vie est déjà suffisamment élevé dans notre région et que de plus en plus de gens ont des difficultés à assumer....

RECRUESCENCE DE LA DELINQUANCE ET D'INCIVILITES

L'attention du Conseil Municipal est attirée sur une recrudescence des cambriolages. L'un des élus ayant même été l'objet d'une effraction et du vol de deux voitures. Il est demandé de faire preuve de vigilance et de ne pas hésiter à signaler en mairie et aux forces de l'ordre tout comportement suspect.

A noter également une recrudescence d'acte de vandalisme et d'incivilités de toutes sortes notamment à l'encontre du matériel urbain et des bâtiments publics (vol de panneaux de signalisation, détérioration de candélabres, de matériels urbains, tags sur les bâtiments publics). Une plainte a été

déposée à la gendarmerie et une réflexion est en cours pour éventuellement installer de la vidéo surveillance.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue d'une longue période de concertation et de réflexion avec les principaux acteurs de l'habitat, un projet de programme local de l'habitat (PLH) a pu être élaboré au sein du territoire intercommunal, l'objectif étant de favoriser le développement d'une offre de logement plus diversifié et plus accessible notamment en renforçant la construction de logements locatifs aidés ou en accession sociale.

Cette action sera mise en œuvre sur Menthonnex, dès 2013, par la construction entre la boulangerie et le Menthonay, d'un programme de 12 logements à loyer modéré ; la commune mettant gracieusement à disposition le foncier dans le cadre d'un bail emphytéotique avec un bailleur social, la SA Mont-Blanc.

MODIFICATION DE LA COMPETENCE TOURISQUE DE LA CCPC

Il est proposé de valider la décision du conseil communautaire de la CCPC du 4 décembre 2012 relatif au développement économique et plus particulièrement au volet touristique.

Il est rappelé la volonté de la CCPC de développer l'activité touristique au sein du territoire intercommunal qui se traduit notamment par l'embauche d'un animateur pour l'office du tourisme.

URBANISME

L'adjoint à l'urbanisme présente :

Dossiers d'urbanisme :

Permis de construire

- M. Mme TISSOT Mickaël pour la réhabilitation d'une habitation chez Bastaly

Déclaration préalable

- Mme SAUVAGE Isabelle, 1400 Route des Bornes pour une division parcellaire en vue de bâtir

- Mme PELICIER Laurence, 723 Route de Chez Les Maîtres, pour la pose de vélux en toiture

- M. LIECHTMANER Claude, 791 Route de Menthonnex pour la pose de panneaux photovoltaïques

Cadastre informatisé

Il est rappelé que la commune, par le biais du RGD 74, accède au cadastre informatisé. Il est proposé d'améliorer le service par la nouvelle application, RADS qui facilite l'instruction des permis de construire.

L'assainissement non collectif

Il est rappelé que conformément à ses compétences la commune a mis en place en 2005 un service de contrôle de l'assainissement non collectif qui consiste à vérifier et à valider le traitement des eaux usées issues de l'assainissement autonome qui concerne l'ensemble des hameaux de la commune, le chef-lieu étant raccordé à l'assainissement collectif (STEP de Morges).

La commune a confié au cabinet NICOT, la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992.

Il est confirmé la tarification forfaitaire de 250 € pour les installations nouvelles (contrôle de conception et de réalisation) et de 100 € pour le diagnostic des installations existantes (contrôle pour cession immobilière).

Le Scot de la région annécienne

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue le document d'urbanisme et de planification de référence au niveau local ; il fixe un cadre pour le développement du territoire à 20/30 ans.

La loi portant « engagement national pour l'environnement » dite « Grenelle » du 12 juillet 2010

apporte de nouvelles prérogatives aux SCOT. Il s'agit d'en faire un document plus opérationnel qui devra, au niveau local, approfondir l'approche durable de la planification pour organiser le territoire. Afin de mieux lutter contre l'étalement urbain, le SCOT doit présenter une analyse de la consommation d'espace au cours des 10 dernières années et prévoir des objectifs chiffrés pour la durée du SCOT. Le document doit également être plus précis sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'efficacité énergétique, de même que sur l'offre de nouveaux logements à construire. Le Grenelle a par ailleurs rendu obligatoire la réalisation d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Pour prendre en compte cette loi « Grenelle » le syndicat du SCOT du Bassin Annécien a complété et approfondi le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont une première version avait été présentée à la population à l'automne 2010.

Des réunions publiques sont organisées les 7, 9 et 10 janvier 2013 pour présenter ces compléments à la population et recueillir les remarques et observations.

Le syndicat du SCOT définit le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui se présente comme la déclinaison réglementaire, sous forme de prescriptions et recommandations, des grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le travail en cours, en lien étroit avec les élus de votre communauté de communes porte ainsi sur de nombreuses thématiques sont notamment :

1- environnement : une cartographie est en cours de réalisation sur la biodiversité, la qualité de nos espaces naturels, le fonctionnement de la « trame écologique » du bassin annécien.

2- Développement urbain et transport : comment accueillir les nouveaux habitants à horizon 2030 en veillant à un développement bien articulé avec les infrastructures de transport ?

Le PADD en a donné les grandes lignes : renforcer le poids de l'agglomération d'Annecy sur l'ensemble du bassin, renforcer le développement dans des « pôles urbains » reliés à un système de transport potentiellement performant, maîtriser le développement dans les autres communes.

3- Développement économique : le travail est en cours sur l'accueil et la localisation des activités de tous types : artisanales, industrielles, commerciales, touristiques.

4- Agriculture : les élus se sont engagés, dans le PADD, à limiter la consommation du sol et préserver les terres agricoles. Un travail est engagé pour localiser les « zones agricoles à enjeu fort » de notre territoire, à préserver au cours des 20 prochaines années.

D'autres thématiques sont également à l'étude, et feront l'objet de prescriptions/recommandations dans le cadre du DOO.

Lorsque le SCOT sera définitivement approuvé, il appartiendra à l'ensemble des communes de modifier leur document d'urbanisme (PLU) afin qu'il soit en adéquation avec le schéma de cohérence territoriale.

COMMUNICATION

L'assemblée est informée de la parution pour la fin d'année d'un bulletin d'information retraçant l'activité de l'année 2012 et des grands projets pour 2013. La réalisation et la rédaction seront assurées par une entreprise spécialisée (FCOM).

Sandrine BOCHET s'occupe de la mise à jour du site internet de la commune et du flash infos municipal.

BUDGET

Les crédits prévus à certains chapitres du budget 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits sur les sections fonctionnement et investissement.

**DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2012**

2012/08/001 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

2012/0/8/002 Programme Local de l'Habitat (P.L.H) – Avis sur le projet arrêté par le conseil communautaire le 23 octobre 2012

2012/08/003 SYANE :Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Poste de Sac de Vin – Tranche 2 (décompte définitif)

2012/08/004 SYANE :Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Hameau de la Rippaz (décompte définitif)

2012/08/005 Assainissement non collectif

2012/08/006 Location appartement presbytère

2012/08/007 Révision des loyers des locations communales

2012/08/008 Virements de crédits – Exercice 2012 – Section fonctionnement

2012/08/009 Décision modificative – Budget Général – Exercice 2012
(annule et remplace la délibération n° 2012/08/008)

2012/08/010 Décision modificative – Budget Général – Exercice 2012 – Section fonctionnement

La séance est levée à 23H

Le Maire,
Guy DEMOLIS